

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 28 AVRIL 1847.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Louis Jacques Gabriel Vimont, sergent pensionné et armurier à Audenaerde.

(Voir le N° 204, scssion 1845-1846 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS ,

Le sieur Vimont est né à Quettelnou, département de la Manche (France), le 2 juillet 1790. Il conste de l'extrait du registre matricule joint aux pièces, qu'il est entré, en novembre 1809, en qualité d'ouvrier armurier, au 2^e bataillon des colonies Françaises, et qu'en septembre 1810, il est passé au 1^{er} bataillon de la même arme, comme maître armurier, et a continué à servir dans l'armée Française jusqu'en 1814, époque où il a pris service dans la 12^e division d'infanterie Hollandaise qu'il n'a quittée qu'en 1830, époque où il s'est rangé sous les drapeaux Belges en qualité de maître armurier. Il a fait les campagnes de 1830, 1831, 1832 et 1833.

La conduite du sieur Vimont est irréprochable; il a épousé une femme belge dont il n'a pas d'enfant. De longs services l'attachent à la Belgique, autant que des liens de famille.

Les autorités sont d'avis que sa demande peut être favorablement accueillie.

La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 39 suffrages contre 13.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.